

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DEVE 51 Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris, en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations intervenant dans le cadre d'ateliers ou de chantiers d'insertion pour des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'espaces verts des 12^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements.

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Les subventions de fonctionnement suivantes sont attribuées au titre de l'exercice 2019 :

- 23 500 € à l'association Interface Formation pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole des écoles de la rue Levau et du boulo-drome de la rue de Noisy le Sec dans le 20^e arrondissement ;
- 24 000 € à l'association Halage pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole du stade des Poissonniers dans le 18^e arrondissement ;
- 90 000 € à l'association Études et Chantiers Ile de France pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'équipements sportifs dans les 12^e et 20^e arrondissements ;
- 23 500 € à l'association Espaces pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'équipements sportifs dans le 16^e arrondissement.

Soit un montant total de 161 000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du renouvellement des agréments des associations par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO